

Comité Local d'Information et de Concertation

FINORGA – COMPLEXE PETROLIER

Chasse sur Rhône, le 07 mars 2012

aux membres du CLIC

Madame, Monsieur,

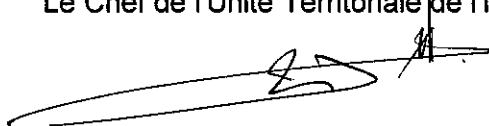
En ma qualité de président du comité local d'information et de concertation (CLIC) FINORGA - COMPLEXE PETROLIER, j'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 07 décembre 2011 au Château de Chasse sur Rhône.

Je vous rappelle que ce compte-rendu ainsi que tous les documents relatifs au CLIC sont disponibles sur le site internet www.clicrhonealpes.com

Je vous saurai gré de bien vouloir faire part de vos observations éventuelles sur ce compte-rendu auprès du SPPPY (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise), qui est chargé d'assurer le secrétariat du CLIC.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le président du CLIC FINORGA
COMPLEXE PETROLIER
Le Chef de l'Unité Territoriale de l'Isère



Jean Pierre FORAY

Secrétariat du CLIC

SPPPY (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise)
44, avenue Marcelin Berthelot - 38030 Grenoble Cedex 02 Tél : 04 76 69 34 34 - Fax : 04 38 49 91 95
secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr
internet : <http://www.clic-rhonealpes.com>

Comité Local d'Information et de Concertation

FINORGA – COMPLEXE PETROLIER

Destinataires

Monsieur le Sous-Préfet de Vienne
Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
Unité territoriale de l'Isère
Monsieur le Directeur départemental des territoires
Monsieur le Directeur du service départemental d'incendie et de secours
Monsieur le Directeur du service interministériel de défense et de protection civile, Préfecture
de l'Isère
Monsieur le Directeur Départemental des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi
Monsieur le maire de Chasse sur Rhône
Monsieur le maire de Villette de Vienne
Monsieur le maire de Serpaize
Monsieur le maire de Luzinay
Monsieur le maire de Givors
Monsieur le maire de Grigny
Monsieur le maire de Ternay
Monsieur le directeur de la société FINORGA SAS
Monsieur le responsable du service Hygiène Sécurité Environnement de la société FINORGA
SAS
Monsieur le directeur de la société TOTAL France, Dépôt de Serpaize et Luzinay
Monsieur le directeur de la société des Pétroles CDH, Dépôt de Villette de Vienne
Monsieur le directeur de la société SPMR
Monsieur le directeur de la société TOTAL France, Dépôt de Villette de Vienne
Monsieur le Directeur de la Société ESSO Stockage pétrolier du Rhône
Monsieur le secrétaire du CHSCT de la société TOTAL France
Monsieur le secrétaire du CHSCT du site pétrolier de Villette de Vienne
Monsieur le secrétaire du CHSCT de la société FINORGA SAS
Monsieur Bernard LOUIS, riverain
Monsieur Christian BUTY, riverain
Monsieur Serge MOUROT, riverain
Monsieur Pierre PORETTI, riverain
Monsieur André DARTOIS, riverain
Monsieur Joël CHOLEZ, riverain

Secrétariat du CLIC

SPPPY (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise)
44, avenue Marcelin Berthelot - 38030 Grenoble Cedex 02 Tél : 04 76 69 34 34 - Fax : 04 38 49 91 95
secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr
internet : <http://www.clic-rhonealpes.com>

Comité Local d'Information et de Concertation

Finorga – Complexe Pétrolier

Réunion du CLIC le 7 décembre 2011

à 15 heures au Château de Chasse sur Rhône

Liste des participants

Les membres du collège des « administrations »

M Lionel LEMOINE, Sous-Préfet de Vienne
M Jean-Pierre FORAY, DREAL Rhône-Alpes – Chef de l'Unité Territoriale de l'Isère
Capitaine ABEL-COINDOZ, SDIS 38, Bureau Opérations du Groupement Nord
M Christian MAS, DDT Isère, Environnement, Risques et Développement Durable
M Jean-Paul LOUIS GAVET, SIDPC Isère, BRNCC Cellule chimique
M Jacques VANDENESCH, DIRECCTE, Directeur Adjoint

Les membres du collège des « collectivités territoriales »

M Jean-Pierre RIOULT, Maire de Chasse-sur-Rhône, Président du CLIC
M Robert CHAUDIER, Maire de Vilette de Vienne
M Daniel DELABRE, Conseiller Municipal de Givors, délégué aux risques
M Bruno PERRIN, Adjoint au Maire de Ternay, délégué au Développement Durable

Les membres du collège des « exploitants »

Mme Karine TISSOT, société FINORGA, Responsable HSE
Mme Adeline BARBIER, ESSO SAF Vilette de Vienne, Contact local
M Didier VALLES, société CDH, Dépôt de Vilette-de-Vienne, Directeur
M Jean-Charles MARIOTTI, société TOTAL Raffinage et Marketing, Dépôt de Vilette de Vienne, Chef de département QHSEI
M Didier FARNETI – SPMR – Chef d'exploitation
M Cécil ADAM – SPMR – Responsable d'exploitation

Les membres du collège des « riverains »

M Christian BUTY, délégué de la FRAPNA
M Joël CHOLEZ, Commune de Luzinay, Association Sévenne Environnement
M Pierre PORETTI, Commune de Givors

Les membres du collège des « salariés »

Aucun représentant

Assistaient également à la réunion

M Christian SALENBIER, DREAL Rhône-Alpes – Adjoint au chef de l'UT de l'Isère
M Kevin MINASSIAN, Stagiaire IRA – Sous-Préfecture de Vienne
M Régis ALOY – Mairie de Chasse sur Rhône – Directeur Général des Services
MrChristophe PEL – Mairie de Givors – Technicien Sécurité
M Michel CRAERT, société CDH, Dépôt de Vilette-de-Vienne
Mme Frédérique DUQUENNE, ESSO SAF – Réglementation dépôts pétroliers

Secrétariat du CLIC

SPPPY (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise)
44, avenue Marcelin Berthelot - 38030 Grenoble Cedex 02 Tél : 04 76 69 34 34 - Fax : 04 38 49 91 95
secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr
internet : <http://www.clic-rhonealpes.com>

Compte rendu de la réunion

La séance est ouverte à 15h00 par **M Jean-Pierre RIOULT, Maire de Chasse sur Rhône, Président du CLIC.**

Les participants se présentent à Monsieur LEMOINE, Sous-Préfet de Vienne.

L'ordre du jour de la réunion du CLIC est le suivant :

- *Approbation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2010*
- *Actions des exploitants en matière de prévention des risques*
- *Point sur les suites données à l'incident du 23 juillet 2010 dans le dépôt CDH*
- *Avancement du PPRT Finorga de Chasse sur Rhône*
- *Engagement du PPRT du Complexe Pétrolier de Villette de Vienne, examen du périmètre d'étude et des conditions d'association et de concertation*
- *Questions diverses :*
 - o *Information sur le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Chasse sur Rhône*
 - o *Mise à jour de l'arrêté préfectoral de constitution du CLIC*
 - o *Modalités de diffusion des convocations et des comptes-rendus*
 - o *Premiers éléments de l'étude réalisée par l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat de Val de Saône en Velin sur le fonctionnement des CLIC en Rhône-Alpes*
 - o *Présentation de la réflexion engagée dans le cadre des S3PI en vue de l'accompagnement à la mise en œuvre des PPRT*

Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2009

Le compte-rendu est approuvé sans réserve.

Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société Finorga

Mme Tissot rappelle que Finorga appartient au groupe Novasep, spécialisé dans la synthèse et la purification de molécules pour les sciences de la vie avec une très forte activité en recherche et développement ; le site de Chasse sur Rhône emploie 240 personnes.

Le classement Seveso du site repose sur la présence de gaz toxiques, principalement ammoniac et chlorure d'hydrogène.

Investissements

Les actions entreprises en 2010 sont très liées à la mise en place du PPRT :

- o Mise en conformité ATEX des 2 derniers hydrogénateurs,
- o Création d'une rétention pour le stockage des déchets inflammables,
- o Création d'une ligne méthanol jusqu'à l'atelier pilote, afin d'éviter les manipulations de fûts de méthanol et limiter l'exposition des personnes aux vapeurs toxiques.

Bilan du SGS

L'établissement a fait l'objet des 2 inspections de la DREAL portant sur les mesures de maîtrise des risques et sur la prévention du risque de pollution des eaux, et de 3 audits internes portant sur la prévention des risques d'exposition aux substances CMR (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction).

Ces contrôles n'ont pas fait apparaître de non-conformité.

Incidents et accidents - Exercices

Il y eu 2 accidents de personnes pendant l'année écoulée (manutention et déplacement).

Le dispositif de suivi des incidents a enregistré 210 CRI (comptes rendus d'incidents) dont 25 ont donné lieu à une analyse collégiale par la méthode de l'arbre des causes.

Le site est soumis à POI et PPI et dispose d'une équipe de 40 équipiers de seconde intervention et 8 cadres d'astreinte. Ils sont mis en situation régulièrement au cours d'une vingtaine de manœuvres chaque année. Une formation spécifique est organisée pour l'encadrement.

Un exercice POI a été réalisé le 7 novembre 2011 en collaboration avec les sapeurs pompiers de Chasse sur Rhône et de Vienne ; un représentant de la FRAPNA ainsi qu'un représentant de la société Condat ont été invités en tant qu'observateurs.

Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques

L'amélioration de la sécurité vit à travers le Document Unique et se traduit par de nombreuses actions au quotidien ; elles sont suivies par secteur.

Décisions individuelles

Aucune décision individuelle n'est survenue en 2011.

A une question posée relative aux contrôles effectués sur les rejets d'effluents liquides dans le Rhône, il a été répondu que les valeurs mesurées sont conformes à l'arrêté préfectoral d'autorisation ; en particulier, la température des rejets est inférieure à 30 °C.

Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société ESSO

Le dépôt de Villette de Vienne a été créé en 1969 en même temps que 3 autres dépôts périphériques du complexe SPMR. Il s'agit d'un stock stratégique de 75 000 m³, alimenté par pipeline depuis les raffineries méditerranéennes de l'étang de Berre, ce qui signifie qu'il n'y a pas de mouvements de produit hormis ceux nécessaires à son renouvellement.

Propriété de ESSO, l'installation est opérée par SPMR dans le cadre d'une convention d'exploitation ; il est classé Seveso seuil haut.

Investissements

L'année 2010 a vu la fin des travaux de peinture extérieure du bac 1.

Bilan du SGS

Dans le cadre de la convention d'exploitation, SPMR applique et fait appliquer son propre SGS.

Incidents et accidents - Exercices

Aucun incident ou accident n'est à déplorer sur le site sur 2011.

Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques

Les projets pour les prochaines années portent sur la réhabilitation électrique du dépôt et sur l'amélioration du système de défense contre l'incendie.

Décisions individuelles

Aucune décision individuelle en 2011

Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société SPMR

SPMR gère les 4 dépôts du complexe, dont un seul lui appartient. Le complexe a été construit en 1969, dans un environnement éloigné des zones habitées.

Le dépôt SPMR est un stockage intermédiaire sur le réseau de transport par pipelines d'hydrocarbures liquides. Il s'agit de produits raffinés, répondant aux spécifications de qualité françaises et suisses.

Il y a 22 bacs de stockage, représentant 92 000 m³ de capacité. Tous les bacs contenant des produits légers sont munis d'écran flottant.

La protection incendie comporte une réserve d'eau réalimentée depuis la nappe phréatique, une pomperie incendie, des moyens fixes et des moyens mobiles, ainsi qu'une réserve d'émulseur.

L'installation relève du régime Seveso seuil haut.

Investissements

Les investissements portent sur l'entretien et l'inspection des bacs (4 bacs en 2011), le remplacement des vannes de pied de bac à sécurité positive sur 6 bacs, l'amélioration de la défense contre l'incendie et la mise en place de mesures complémentaires de maîtrise des risques : équipement de 2 bacs de soupapes contre les surpressions lentes, ce qui permet l'élimination des scénarios correspondants.

Enfin, 2011 a vu la fin des travaux de doublement de la clôture par une clôture active.

Bilan du SGS

Les audits réalisés en 2011 ont constaté que le dépôt conserve le niveau 8 de notation SIES.

Incidents et accidents - Exercices

Aucun incident ou accident n'est à déplorer sur 2011.

Décisions individuelles

L'étude des dangers a été remise à la DREAL en 2007.

En réponse à une question d'un riverain, il est précisé que les eaux pluviales collectées traversent un décanteur-déshuileur muni d'un détecteur d'hydrocarbures. Les eaux propres sont rejetées au milieu naturel; elles sont stockées temporairement dans un bassin de rétention et éliminées dans une filière agréée lorsque leur qualité n'est pas satisfaisante.

Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société TOTAL Raffinage Marketing

Total RM exploite un stockage dormant et un stockage de produits intermédiaires pour la raffinerie de Feyzin.

Bilan du SGS

Le stockage répond aux normes ISO 9001, ISO 14001 et SIES. Le dépôt a fait l'objet de plusieurs audits internes et externes et d'une inspection de la DREAL en novembre 2011.

Ces audits ont conclu au maintien des certifications ISO 9001 et ISO 14001 et à la confirmation du niveau 8 SIES.

Incidents et accidents - Exercices

6 accidents du travail sont à déplorer sur le site en 2011. Les causes en sont les gestes et postures, la manutention et les déplacements sur site ainsi qu'une projection d'acide sulfurique au visage. Il n'y a pas eu d'incident ou accident notable au sens des risques majeurs.

Les actions de formation et de recyclage se sont poursuivies.

Les exercices hebdomadaires ont été respectés. Un exercice POI a été réalisé le 25 octobre 2011.

Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques

Le programme porte sur :

- l'intervention des entreprises extérieures,
- le management et l'organisation,
- la formation, le bouclage des actions Sécurité au moyen de la base BIP
- l'appropriation et l'application des règles fondamentales de sécurité.

Décisions individuelles

Les arrêtés de clôture des études de dangers des dépôts de Vilette de Vienne et de Serpaize ont été pris en 2011.

M Poretti demande si la sirène du dépôt est différente de celle de la commune. M Mariotti répond par l'affirmative : le ton est le même, mais la modulation est différente. M Foray précise qu'il existe une obligation d'information des populations dans le périmètre du PPI. Elle est réalisée par le biais de campagnes d'information et de distribution de plaquettes. Les modalités de l'alerte et la conduite à tenir sont alors rappelées à la population exposée. Il existe également un site d'information sur les risques technologiques, les modalités de l'alerte et la conduite à tenir : www.lesbonsreflexes.com.

M Mariotti complète sa réponse en rappelant que les produits intermédiaires font l'objet d'échanges permanents entre le dépôt et la raffinerie, et que le stock stratégique doit être renouvelé tous les 3 ans. Les produits sont stockés à température ambiante ; la température peut varier en fonction des conditions météorologiques et de la couleur de la peinture. Les émissions de vapeurs qui pourraient en résulter sont maîtrisées par la présence d'écrans flottants.

Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société CDH

Le dépôt est exploité par SPMR. Il s'agit d'un stock stratégique, qui dispose d'un poste de chargement de citernes routières.

Le dépôt est actuellement fermé et son activité suspendue, conformément à l'arrêté préfectoral d'août 2010.

Un arrêté préfectoral de février 2011 a provisoirement autorisé la reprise de l'exploitation pour vidanger le bac N3.

Tous les bacs sont aujourd'hui vides et dégazés.

Point sur les suites de l'incident du 23 juillet 2010

A la suite de l'incident, des investigations ont été menées pour mesurer l'étendue de la pollution des sols et vérifier l'absence d'une pollution des eaux souterraines. Une étude technico-économique a permis à CDH de proposer un protocole de dépollution, dont la mise en œuvre a été prescrite par arrêté préfectoral complémentaire du 27 mai 2011, avec un démarrage des travaux avant le 31 juillet 2011. Cet arrêté prévoit également un suivi de la qualité des eaux souterraines et la mise en place de 2 piézomètres supplémentaires.

Parallèlement, à la demande des autres parties dont la responsabilité est mise en cause, une expertise judiciaire est en cours depuis avril 2011 afin de déterminer les responsabilités et vérifier l'évolution de la pollution dans le sol. En raison de la demande de l'expert d'investigations complémentaires, le tribunal administratif saisi par CDH a suspendu l'application de l'arrêté préfectoral du 27 mai 2011 dans un premier temps jusqu'à fin octobre 2011 puis jusqu'à la décision judiciaire.

Selon l'expert environ 50 % de la quantité d'hydrocarbures infiltrés dans les sols auraient disparus ; la cause en est attribuée à la biodégradation. Dans l'attente, CDH poursuit l'application des autres mesures imposées par l'arrêté préfectoral du 27 mai 2011 (suivi hebdomadaire des eaux souterraines).

M Vallès précise que le panache de pollution s'étend sur une surface d'environ 3 200 m² sur une profondeur inférieure à 10 m. Il ne dépasse pas a priori les limites de propriété, et se situe à une quarantaine de mètres au-dessus des eaux souterraines les plus proches.

r Buty demande ce qu'il en est du procédé de dépollution présenté au cours de la dernière réunion du CLIC.

M Vallès répond que les travaux de dépollution sont suspendus et que, la méthode initialement prévue ayant été déterminée à partir de données qui ne sont plus valables aujourd'hui, il y a lieu de reprendre des études en vue de redéfinir les moyens à mettre en œuvre.

M Foray exprime son sentiment sur le déroulement de ce dossier ; il regrette vivement la décision de suspendre l'exécution de l'arrêté préfectoral du 27 mai 2011 prise sur la base de résultats d'analyses faisant apparaître une évolution dont les raisons n'ont pas été démontrées de manière incontestable ; la viabilité technique et économique de la méthode de dépollution avait pourtant été admise par toutes les parties impliquées.

Un nouvel arrêté préfectoral sera proposé pour de nouvelles investigations sur l'étendue de la pollution.

Les membres du CLIC seront informés de l'évolution du dossier.

Avancement des PPRT

Chasse sur Rhône

Le PPRT a été prescrit par arrêté préfectoral du 2 août 2010.

La carte des aléas a été transmise aux DDT de l'Isère et du Rhône qui ont procédé à la définition des enjeux et à la détermination du zonage brut.

Une première réunion des personnes et organismes associés (POA) s'est tenue le 9 mai 2011 pour présentation des aléas et une seconde s'est tenue le 19 septembre 2011 pour présentation du zonage brut. Deux réunions publiques se sont tenues à Chasse sur Rhône le 5 juillet 2011 et à Givors le 7 décembre 2011.

Des investigations complémentaires sont en cours auprès de l'entreprise Citaix pour préciser la localisation des zones d'activité au sein des aléas et la vulnérabilité du bâti.

Une prochaine réunion des POA est prévue début 2012 pour arrêter la stratégie du PPRT. Le projet de règlement pourra être présenté après les élections. L'approbation du PPRT est prévue pour la fin de l'année 2012.

Le PPRT se caractérise par la prédominance du risque toxique. Il n'y aura pas de mesures foncières.

M Aloy s'inquiète de la synchronisation du calendrier d'élaboration du PPRT avec celui de la révision en cours du plan local d'urbanisme (PLU). M Foray indique qu'un Porter à Connaissance a été communiqué et qu'il peut être utilisé comme document d'appui.

M Poretti demande si des exercices d'évacuation du personnel sont réalisés. Mme Tissot indique que de tels exercices sont réalisés périodiquement avec regroupement du personnel aux points de rassemblement. Il en ressort que l'évacuation est rapide. En revanche le décompte des personnes s'est avéré plus difficile à réaliser.

Complexe pétrolier

Les études de dangers sont clôturées. Le périmètre d'étude du PPRT est défini ; il couvre pour partie 3 communes (Villette de Vienne, Serpaize et Luzinay) et ne concerne que quelques habitations, toutes situées en zone d'aléa faible. Le règlement ne devrait donc pas imposer des contraintes très fortes.

M Foray présente les modalités de la concertation et de l'association.

La prescription du PPRT devrait intervenir en janvier ou février 2012.

M Chaudier, Maire de Villette de Vienne, considère que l'information de la population est très importante, notamment pour la population récemment implantée dans la commune. Il demande que les informations soient publiées sur le site internet de la commune, ce qui sera fait.

M Poretti demande si le périmètre pourra être réduit si la sécurité des dépôts s'améliore. M Foray répond que le PPRT intervient quand toutes les mesures de réduction du risque à la source économiquement acceptables ont été prescrites.

Les membres du CLIC désignent Monsieur Joël CHOLEZ pour les représenter en tant que membre des Personnes et Organismes Associés.

M Vandenesch précise qu'un comité interentreprises de santé et de sécurité au travail (CISST) doit être créé dans la mesure où il y existe plus de deux entreprises sur le site. Il remarque par ailleurs l'absence de représentants des salariés.

M Foray propose d'inviter les représentants du CHS-CT de Trapil.

Questions diverses

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde de Chasse sur Rhône.

Le PCS a été finalisé. La commune est concernée par un Plan Particulier des Risques d'Inondation (PPRI) lié à la présence du fleuve Rhône, un PPRI lié au barrage de Vouglans et un PPRT lié à l'établissement Novasep Finorga.

Le PCS définit l'organisation prévue pour l'information, l'alerte et la protection des populations au regard des risques touchant la commune. Il présente l'organisation mise en place pour faire face à des événements mettant en jeu la sécurité civile, avec les moyens humains et matériels de la commune.

Parallèlement, le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), en place depuis plusieurs années, a été mis à jour.

Le PCS a été testé d'une part à l'occasion de l'exercice PPI de 2008, ce qui a entraîné quelques modifications, et d'autre part, lors de la découverte d'une bombe de la seconde guerre mondiale qui a nécessité l'évacuation d'une partie de la population.

M Lemoine souligne que le département de l'Isère est en retard pour l'élaboration des PCS, et que celui de Chasse sur Rhône fait figure d'exemple pour les communes concernées qui n'ont pas encore concrétisé cette démarche.

Mise à jour de l'arrêté préfectoral de constitution du CLIC

M Chaudier propose qu'un nouveau représentant des riverains de Villette de Vienne soit désigné, M Louis siégeant déjà en tant qu'adjoint au maire.

Il est également proposé :

- que des salariés de SPMR soient invités,
- que le maire de Ternay soit membre titulaire du CLIC, la commune étant concernée par un PPRT, et que le maire de Grigny soit son suppléant.

Diffusion des convocations et comptes rendus par voie électronique

M Foray souhaite privilégier ce mode de communication, qui est adopté par l'ensemble du CLIC.

Etude sur le fonctionnement des CLIC en Rhône-Alpes

Cette étude fait apparaître les observations principales suivantes :

- un déséquilibre du temps de parole au profit de l'Administration, les salariés ne s'exprimant que très peu,
- les participants sont en général concernés, motivés et critiques, ce qui est conforme à l'objectif de concertation,
- le dispositif est rigide et son fonctionnement irrégulier,
- un manque de disponibilité de certains membres.

Il préconise, entre autres, la nécessité de formation des participants sur les sujets techniques abordés en séance (le CLIC propose d'organiser des visites de site et d'inviter des membres du CLIC en tant qu'observateurs à l'occasion d'exercices POI ou PPI).

L'ensemble des suggestions de ce rapport sera pris en compte lors de la mise en place des Commissions de Surveillance de Site (CSS) qui remplaceront les CLIC et CLIS.

Présentation de la réflexion engagée dans le cadre des S3PI en vue de l'accompagnement à la mise en œuvre des PPRT

Les travaux se concentrent actuellement sur l'élaboration de fiches d'accompagnement pour la mise en œuvre des mesures techniques issues des PPRT et l'obtention des aides financières qui leur sont associées.

La séance est levée à 17h00.